

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Champion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Bouillot Anicet, Coutard Rachel, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Lebedel Christophe, Leconte Béatrice, Lefort Martine, Lereu Sabrina, Lesouef Christine, Louis Allain, Marie François, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Moulin Michèle, Riche Brigitte.

Absents avant donné procuration :

Furcy Jackie qui avait donné procuration à Fleury Guylaine,
Piedagnel Gilbert qui avait donné procuration à Gros Bernard.

Absents excusés :

Delafosse Benoît, Dufour Géraldine, Travers Julie.

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

En préalable à la séance, le Maire remercie la gendarmerie nationale qui est présente pour la présentation du diagnostic de vidéoprotection de la commune. La commune a sollicité l'adjutant Gaultier, responsable de la cellule de prévention technique de la malveillance au groupement de gendarmerie de la Manche pour étudier les besoins d'installation de vidéoprotection. L'adjutant commence par présenter la réglementation. Elle précise que la vidéoprotection s'accompagne d'une réglementation très encadrée. L'objectif est de protéger tout en gardant les libertés individuelles. Elle précise que le public doit être informé de l'installation de la vidéoprotection. L'accès aux images est réglementé par des personnes habilitées à visionner. L'accès aux images par les forces de l'ordre nécessite une réquisition du procureur de la République.

Après plusieurs déplacements sur site et l'étude de l'historique des infractions 6 emplacements semblent pertinents pour cette 1^{ère} : Carrefour principal - Rue de la république / Rue Matignon - Place de l'Orangerie - Cour aux canons - City stade - Z.A Guilberville.

Il s'agit d'un système non figé et susceptible d'évoluer en fonction des besoins de terrain.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet de vidéoprotection.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 21 JUIN 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 juin 2022.

II – DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2022

M. Le Champion adjoint en charge des finances présentes ces décisions modificatives mineures.

Pour le budget de la commune, cela correspond à des ajustements liés aux évolutions tarifaires.

DM Commune			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
011	Charges à caractère général	1 292 058,15	24 000,00
60624	Produits de traitement	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail (achats EPI et combinaisons pour traitements)	4 500,00	2 000,00
61521	Terrains	65 000,00	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 231 200,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	383 615,63	0,00
66	Charges financières	51 800,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	120 089,63	0,00
014	Atténuations de produits	115 335,00	0,00
022	Dépenses imprévus	25 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 470,41	0,00
023	Virement à la section d'investissement	662 170,07	0,00
	TOTAL	4 073 738,89	24 000,00
Recettes de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
013	Atténuations des charges	5 000,00	0,00
70	Produits des services du domaine, prestations et ventes diverses	141 241,56	2 100,00
7062	Régie médiathèque et spectacle	3 000,00	2 100,00
73	Impôts et taxes	1 637 000,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 200 900,00	21 900,00
74127	Dotation nationale de péréquation	40 000,00	21 900,00
75	Autres produits de gestion courante	170 500,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections (cessions)	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	750 301,75	0,00
	TOTAL	3 907 943,31	24 000,00

Dépenses d'investissement			
Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subvention d'équipement versées	368 740,40	7 000,00
2041512	Rénovation prises illumination Torigni-Giéville		7 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	529 776,09	59 800,00
21318	Pose 1 sanitaire Place de l'Orangerie (complément)	76 000,00	26 000,00
2151	Reprise joint de caniveau rue Danican, rue de la Victoire et Parking parc de Jeux	0,00	21 000,00
2158	Potence manuelle	0,00	6 000,00
2135	Dalle plafond SDF Giéville	13 000,00	1 000,00
2158	Acquisition 2 défibrillateurs	3 200,00	200,00
21532	Pose fosse toutes eaux à Giéville	0,00	1 800,00
21533	Acquisition matériel sonorisation ville	0,00	3 500,00
2188	60 barrières	3 200,00	200,00
2188	3 pots de fleurs Giéville	1 220,00	100,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
27	Autres immobilisations en cours (compte de placement)	0,00	0,00
	Opérations en cours	2 300 421,48	36 500,00
2151/348	Aménagements des abords du collège A Camus	548 363,00	10 000,00
2313/569	Construction 4 logements de gendarmerie	362 300,48	10 000,00
2151/625	Voirie 2021 (mo)	158 748,00	10 000,00
2135/626	Travaux mise en sécurité école Guilberville: visiophone		4 600,00
2135/626	Travaux école Guilberville: pose d'un chauffe eau sanitaire école maternelle		1 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	138 000,00	2 000,00
165	Dépôt et cautionnement	1 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévus	71 000,00	14 700,00
	TOTAL	3 407 937,97	120 000,00

Recettes d'investissement

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
10	Dotation, dons divers et réserves	560 044,96	120 000,00
10222	FCTVA	80 000,00	120 000,00
13	Subvention d'investissement	569 727,20	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00	0,00
27	Autres immobilisation financières	0,00	0,00
040	Amortissement	192 470,41	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	662 170,07	0,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 422 725,33	0,00
	TOTAL	3 407 937,97	120 000,00

Pour le budget du legs Danican, il s'agit de modifications de quelques articles.

DM DANICAN			
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
011	Charges à caractère général	188 300,00	-2 300,00
60612	Electricité	0,00	4 500,00
60621	Combustible	4 550,00	-4 500,00
6184	Formation PMS (obligatoire)	0,00	6 700,00
6226	Honoraires MO travaux logements	2 500,00	6 000,00
615228	Entretien logements	45 000,00	-15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	191 888,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 510,00	2 300,00
6541	Admission en non valeur	1 000,00	2 300,00
66	Charges financières	196,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
022	Dépenses imprévus	250,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 763,31	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 430,52	0,00
	TOTAL	394 537,83	0,00
Recettes de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
013	Atténuations des charges	1 500,00	0,00
70	Produits des services du domaine, prestations et ventes diverses	205 929,83	0,00
75	Autres produits de gestion courante	162 588,30	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	24 519,70	0,00
	TOTAL	394 537,83	0,00

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les décisions des budgets proposés.

III – CONVENTION D'ETUDES TECHNIQUES DE L'E.P.F. NORMANDIE SUR LE SITE « ANCIENNE LAITERIE ET CASSE AUTOMOBILE »

Mme Ozouf rappelle que lors de sa séance du 3 mai 2022, le Conseil a décidé :

- d'acquérir les terrains cadastrés AC 1-2-4-5-361-362-451-490-491 pour une superficie d'environ 18 742 m²,
- de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,

- de s'engager à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

L'EPF Normandie sollicite la commune afin d'approuver les études techniques à réaliser sur le site de l'ancienne Laiterie/Casse automobile. Mme Ozouf précise qu'il s'agit d'un projet d'une durée d'environ 5 ans.

La Région, l'EPFN et la commune participeront au financement de ces études évaluées à 80 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les études techniques à réaliser sur le site de l'ancienne Laiterie/Casse automobile et autorise le Maire à signer la convention annexée.

IV – LOTISSEMENT LES SILLONS - CESSIION MANCHE HABITAT PARCELLE terrain CADASTRE 224 YS 150

Mme Ozouf informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du lotissement les Sillons, 6 logements sociaux vont être produits par Manche Habitat sur la parcelle 224 YS 150. Les travaux de cette 1^{ère} tranche de 6 logements débuteront mi-octobre 2022.

Le Conseil, unanime, décide de fixer de vendre le terrain 224 YS 150 pour un montant de 45 000 € HT + tva sur marge. L'évaluation des domaines est fixée à 86 130 €.

V – CESSIION BIEN SANS MAITRE – EUGENIE LAIR

Mme Ozouf fait part aux membres du Conseil que par délibération 2021/70 en date du 14 décembre 2021, la commune a décidé d'intégrer dans son patrimoine les immeubles de Mme Eugénie Lair décédée depuis plus de 30 ans :

Les services des domaines ont estimé les biens :

Référence cadastrale	Adresse	Surface	Nature du bien	Estimation Domaines	Prix vente Décision du conseil
AB 41	Rue de l'Abbaye	124 m ²	Terrain	4000 à 5 000 €	5 000 €
AB 167	Rue de la Victoire	139 m ²	Terrain	2 780 €	2 780 €
AC 106	29 Rue Robert du Mont	86 m ²	Maison habitation	25 000 à 30 000 €	30 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les prix présentés ci-dessus.

VI – VALIDATION PERIMETRE : OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

M. le Maire informe l'assemblée que la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;

- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et la défiscalisation de Denormandie dans l'ancien ;

- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;

- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

L'objectif est de favoriser la conservation ou la reconversion du bâti ancien comme la friche de l'ancienne Laiterie de Torigny.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au périmètre ORT proposé par Saint-lô Agglo.

VII – COUT SCOLAIRE 2021

M. Gallier présente les chiffres de la rentrée scolaire : A le Duc : 195 élèves avec 8 classes – J. Moricet 168 élèves avec 8 classes – Sacré Cœur : 162 élèves avec 7 classes – Collège 523 élèves avec 21 classes soit plus de 1 000 étudiants sur la commune.

Puis il présente les coûts scolaires pour l'année 2021 qui sont stables par rapport à l'année dernière.

COUT SCOLAIRE ECOLES ARTHUR LE DUC ET JOSEPH MORICET ELEVE CLASSE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2021 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	A LE DUC	SITE GUILBERVILLE
Eau et électricité	3 158,10 €	4 740,90 €
Combustible	5 730,14 €	1 229,26 €
Fournitures scolaires	3 563,55 €	2 161,17 €
Location et maintenance photocopieur	602,31 €	699,85 €
Frais de télécommunications et affranchissements	464,81 €	541,00 €
Frais de personnel	67 851,47 €	66 825,79 €
Autre personnel (IPE)	0,00 €	0,00 €
NOMBRE D'ELEVES	72	57
COUT TOTAL PAR SITE	81 370,38 €	76 197,97 €
COUT TOTAL MATERNELLE	157 568,35 €	
COUT MOYEN (129 élèves)	1 221 €	

Pour mémoire, coût scolaire 2020/enfant: 1 277 €

COUT SCOLAIRE ECOLES ARTHUR LE DUC ET JOSEPH MORICET ELEVE CLASSE ELEMENTAIRE ANNEE SCOLAIRE 2021 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	A LE DUC	SITE GUILBERVILLE
Eau et électricité	3 158,10 €	12 992,50 €
Combustible	11 460,27 €	0,00 €
Fournitures scolaires	5 444,30 €	4 663,58 €
Location et maintenance photocopieur	602,31 €	1 398,04 €
Frais de télécommunications et affranchissements	464,81 €	1 622,42 €
Frais de personnel	18 267,98 €	13 860,44 €
Autre personnel (IPE)	6 147,62 €	0,00 €
NOMBRE D'ELEVES	110	123
COUT TOTAL PAR SITE	45 545,39 €	34 536,98 €
COUT TOTAL ELEMENTAIRE	80 082,37 €	
COUT MOYEN (233 élèves)	344 €	

Pour mémoire, coût scolaire 2020/enfant: 341 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ces 2 coûts scolaires.

VIII – AUTORISATION CREATION DE CONTRATS A DUREE DETERMINEE

Par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil a autorisé le Maire pour toute la durée de son mandat à :

- recruter des agents non titulaires (remplacement, accroissement temporaire ou saisonnier) en application de l'article 3-1 et de l'article 3, alinéas 1 et 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et dans les conditions exposées ci-dessus.

- de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Suite à la mise en place du code général de la fonction publique, il est proposé au Conseil d'adapter la précédente délibération à la nouvelle rédaction comme suit :

- autorisation de recruter pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23-1 du code général de la fonction publique) et pour les besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23-2 du code général de la fonction publique),
- de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à recruter pour des besoins occasionnels.

IX – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PRISES ILLUMINATION – SDEM 50

M. le Maire présente le projet de rénovation des armoires électriques pour les illuminations. L'objectif est de caler les horaires des illuminations sur l'éclairage public (6h à 23 h).

Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux estimés à 11 600 € HT dont 6 960 € à la charge de la commune de Torigny.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser le projet de rénovation de l'éclairage public.

XI – REGLEMENT DE CANDIDATURE POUR LE CONSEIL DES JEUNES

Mme Mariette informe que la commune de Torigny-Les-Villes souhaite créer le conseil municipal des jeunes afin de pouvoir dynamiser notre territoire et donner la chance à notre jeunesse de pouvoir réaliser des projets collectifs. Elle précise que cela concerne les CE2 et CM1 pour un mandat de 2 ans mais sans élection de Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet de règlement.

XII – AUTORISATION DU MAIRE A SOLLICITER DIVERS FINANCEMENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à solliciter divers financements pour :

- Travaux pour la réhabilitation de logements communaux,
- Sanitaires publics,
- Programme de Mobilité douce,
- Mise en place de la vidéoprotection,
- Travaux voiries 2023 (notamment le programme des amendes de police).

XIII – INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX

Le Conseil décide de retenir le mélange bleu pour la 2^{ème} tranche de logements sur le lotissement les Sillons.

M. le Maire fait part au Conseil que les offres pour la tranche 1 et 2 des travaux de confortation du mur Grimaldi vont être réceptionnées. La commune a été retenue pour le loto du patrimoine. La somme attribuée sera connue en fin d'année. Outre les aides de l'Etat, la fondation du patrimoine au niveau Normandie subventionne à hauteur de 30 000 € pour la tranche 1.

M. Garnier présente le dossier de la voirie 2022 : l'entreprise Colas va être retenue avec une offre inférieure de 30 % à l'estimation. M. le Maire ajoute que l'Agglo a prévu des travaux sur le réseau des eaux usées pour 1.2 M €.

XIV – POINT SUR LES DOSSIERS SAINT LO-AGGLO

Les horaires du bassin de natation de Saint-Amand vont être modifiés. Une pénurie de maîtres-nageurs au niveau national oblige Saint-Lô Agglo à prioriser les activités (scolaires et aquagym).

M. le Maire présente à Torigny comme sur les communes de l'Agglo qui le souhaite le schéma de développement économique et d'urbanisme commercial (Sdeuc) approuvé par le Conseil communautaire. Il s'agit d'un outil à destination des agents et élus de l'Agglo pour faciliter le développement de notre territoire (accueil population, services, commerces, entreprises).

La séance est levée à 23h30.